

VÉGÉTATION PRÉSENTE DANS LE LIT DE LA RIVIÈRE

# LES PLANTES AQUATIQUES

Les végétaux aquatiques sont des plantes dont la totalité du cycle biologique se réalise dans l'eau ou à sa surface. On peut distinguer trois grands groupes de végétaux aquatiques :

- ① les **algues**, qui vivent fixées au fond du lit ou sur des plantes ;
- ② les **hélrophytes**, qui vivent les pieds dans l'eau uniquement comme les carex, les iris, les joncs ou encore les roseaux ;
- ③ les **hydrophytes** qui sont entièrement immergés dans l'eau tels que les renoncules, les nénuphars, les élodées ou les mousses.

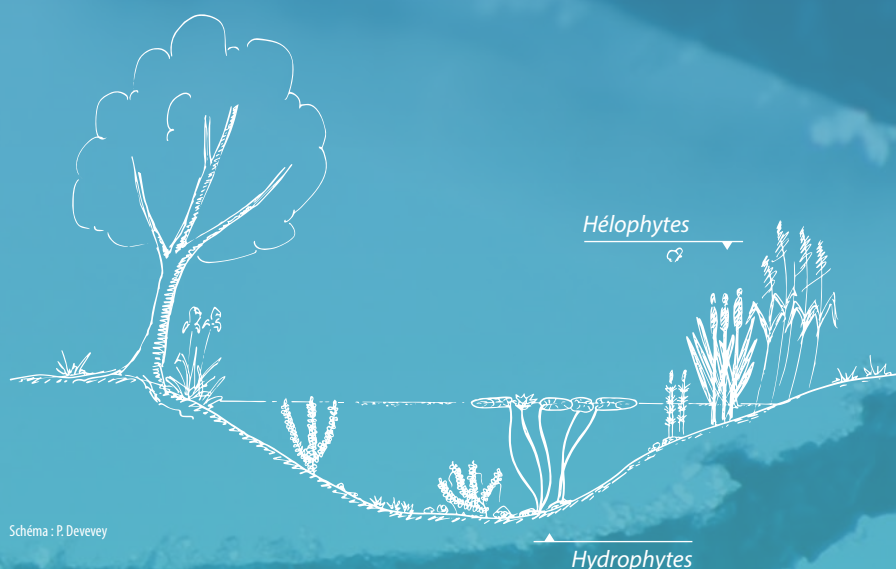


Schéma : P. Devevey



## POURQUOI LES VÉGÉTAUX AQUATIQUES SE DÉVELOPPENT-ILS ?

On peut identifier deux causes au développement excessif de plantes aquatiques dans les cours d'eau :

- ① un **apport important de matières organiques** notamment par lessivage des engrais en excès épandus sur les zones agricoles alentour ;
- ② une **température de l'eau élevée** du fait de l'absence d'ombrage consécutive au manque d'arbres et d'arbustes en bordure des cours d'eau.



Développement d'herbiers aquatiques par excès de matières organiques - Crédit Photo : M. Douane



Développement important de plantes aquatiques par excès de lumière - Crédit photo : M. Douane

Ce phénomène est amplifié sur les cours d'eau très lents et présentant une faible hauteur d'eau.

## QUELS SONT LES IMPACTS SUR LE MILIEU ?

La présence de végétation dans le lit du cours d'eau va influencer aussi bien les écoulements, la qualité de l'eau que la faune aquatique.

La présence de plantes aquatiques en très grande quantité **empêche l'eau de s'écouler rapidement**. Elles piègent les particules fines contenues dans l'eau, celles-ci se déposent sur le fond ce qui favorise son envasement et le colmatage de la rivière. Les plantes freinent également les débris végétaux flottants, ce qui peut entraîner leur accumulation sous forme d'embâcles. Dans certains cas, ces derniers peuvent générer des inondations en amont.

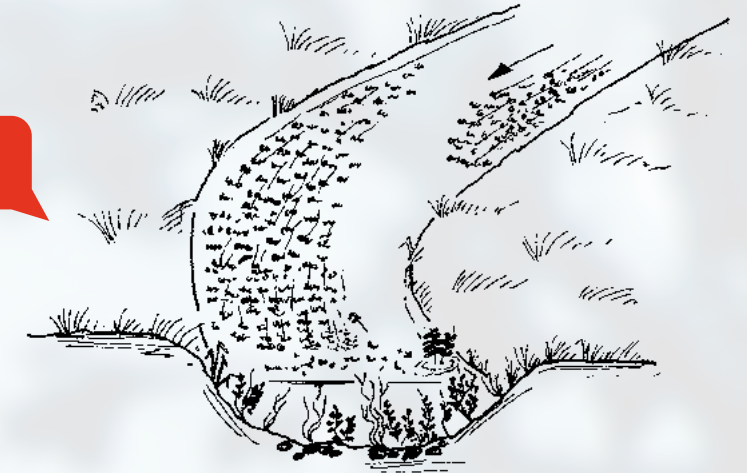
Tout comme la végétation des berges, les végétaux aquatiques sont des consommateurs de gaz carbonique, des producteurs d'oxygène et des fixateurs de nitrates. Lorsque qu'elle n'est pas surdéveloppée, cas dans lequel il peut y avoir un risque d'eutrophisation, la végétation va concourir à **accroître le potentiel d'auto-épuration** du cours d'eau.

Toutes les plantes aquatiques présentent un **intérêt pour la faune** car elles constituent une source de nourriture, des abris ainsi que des supports de reproduction et de pontes pour les poissons et les insectes.

## QUELLE GESTION ADOPTER ?

Tant qu'un couvert végétal du cours d'eau ne sera pas suffisamment développé, le **faucardage** des plantes aquatiques est la seule méthode efficace pour limiter leur prolifération ; l'utilisation de produits phytosanitaires étant aujourd'hui interdite.

**SITUATION À ÉVITER**



Le cours d'eau ne présente pas de zones ombragées du fait de l'absence d'arbres et d'arbustes sur les berges. On constate alors une **prolifération de végétaux aquatiques** et un **piégeage des particules fines**.

Pour produire un effet durable sur le long terme, un **reboisement des berges** permet de limiter le développement des plantes aquatiques en créant des zones ombragées sur le cours d'eau.

D'autre part, les arbres vont capter, à l'aide de leur système racinaire une part de l'excédent de matières organiques qui arrive au cours d'eau.

Dans le cas où le cours d'eau a subi un élargissement de sa section d'écoulement, une **reconstitution du gabarit d'origine du lit**, par recréation d'un lit d'étiage et non par remblaiement, peut être réalisée.

La dynamique d'écoulement alors retrouvée limitera l'implantation de végétaux et le dépôt de sédiments. A noter qu'une telle opération est réglementée par la loi sur l'eau.

**SITUATIONS À FAVORISER**



La présence de végétation en berges crée des zones ombragées sur le cours d'eau. Ainsi, on constate dans celui-ci une **présence équilibrée de végétaux aquatiques variés**.



Le lit mineur du cours d'eau est large et plat avec une faible lame d'eau favorisant le développement anarchique de plantes aquatiques. Un **resserrement du lit grâce à la mise en place de banquettes végétalisées** est une solution pour restaurer la rivière.



# PRINCIPES D'INTERVENTION : LE FAUCARDAGE

## QU'EST-CE QUE LE FAUCARDAGE ?

Le faucardage est une opération de **fauche et de retrait de plantes aquatiques**, d'herbiers et d'algues qui peuplent les cours d'eau, les fossés et les canaux. Cette opération est également utilisée pour l'entretien des berges et le retrait des végétaux fanés en fin de saison.

Elle servait auparavant pour la récolte de roseaux en vue de confectionner des toits de chaume. Aujourd'hui, le

faucardage est un **moyen de limitation de l'expansion des végétaux** qui se développent aux abords ou dans les cours d'eau. Ce type d'opération ne doit cependant être réalisé qu'exceptionnellement dans l'attente d'une résolution des causes du problème.

## COMMENT INTERVENIR ?

Lors d'une opération de faucardage, quelques règles doivent être respectées afin que l'opération soit efficace :

- ① réaliser le **faucardage juste avant la floraison** de l'espèce végétale concernée. Cette période se situe en général vers juin-juillet mais elle peut varier d'une espèce à l'autre ;
- ② éviter les interventions durant les phases de reproduction et de développement des poissons et les périodes de nidification des oiseaux d'eau ;
- ③ effectuer **six à huit coupes durant la saison de pousse** afin d'épuiser les plantes à rhizomes dont la repousse diminuera peu à peu ;
- ④ **conserver quelques massifs** d'herbiers comme abris pour les poissons et les invertébrés aquatiques ;
- ⑤ **évacuer les végétaux faucardés** afin qu'ils ne pourrissent pas dans l'eau. Les végétaux coupés ne doivent pas non plus être laissés sur la berge afin d'éviter qu'ils étouffent la végétation des berges ou qu'ils soient transportés en aval par le courant en cas de crues.



Faucardage manuel à Prunoy - Crédit Photo : M. Douane

Les plantes envahissantes comme les jussies, qui se multiplient par marcottage, ne doivent pas être faucardées mais arrachées et entièrement évacuées.

Il en est de même pour les plantes à faible enracinement, comme les myriophylles, les renoncules ou les élodées dont chaque fragment de tige laissé dans l'eau peut donner une nouvelle plante qui se développera dans les semaines suivantes.